
OBJET

LETTRE DE MANDAT

ENJEU

Comment allez-vous améliorer le logement au Canada avec votre lettre de mandat?

RÉPONSE

- **Monsieur le président, comme indiqué dans ma lettre de mandat, le gouvernement a établi un programme ambitieux avec des objectifs clairs d'amélioration de l'abordabilité du logement et de mettre fin à l'itinérance chronique.**
- **Nous avons déjà commencé à soutenir les personnes ayant besoin d'un logement avec des programmes comme l'Initiative de logement rapide et Vers un chez-soi. Et nous continuerons à le faire en envisageant de développer et d'étendre des projets de location avec option d'achat à travers le pays.**
- **Du côté de l'offre, je suis heureux que des programmes comme l'Initiative de financement de la construction locative et le Fonds national de co-investissement pour le logement aient permis la création de dizaines de milliers de nouveaux logements.**
- **Mais c'est seulement le début. C'est pourquoi nous lancerons un Fonds d'accélération du logement pour éliminer les obstacles au niveau municipal et augmenter l'offre de logements dans les grandes régions urbaines du Canada qui connaissent la croissance la plus rapide.**
- **Nous avons également l'intention d'élargir l'offre de logements au Canada en améliorant les programmes existants comme l'Initiative des terres fédérales et d'étendre le modèle de logement coopératif à un plus grand nombre de collectivités.**
- **Bien sûr, notre gouvernement a toujours été à l'écoute de ses partenaires. C'est pourquoi nous avons récemment organisé un appel à idées afin que les autres ordres de gouvernement, les gouvernements autochtones, les organisations et les communautés, les secteurs du logement privé et sans but lucratif et les Canadiens puissent partager leurs points de vue sur les éléments inclus dans ma lettre de mandat, comme l'Accélérateur du logement fonds et un programme de location avec option d'achat.**

- **Monsieur le président, nous agissons rapidement sur les priorités en matière de logement pour les Canadiens. C'est pourquoi j'ai déjà accompli un élément important de ma lettre de mandat en nommant, le 3 février, la première défenseure fédérale du logement.**
- **Comme vous pouvez le voir, le premier ministre a établi un plan ambitieux pour le logement dans ma lettre de mandat et j'ai hâte de fournir de plus amples détails alors que nous travaillons à la mise en œuvre de toutes les initiatives qui permettront à chacun au Canada d'avoir sa propre maison.**

CONTEXTE

Principaux engagements liés au logement dans la lettre de mandat

- Investir dans un nouveau fonds d'accélération de la construction de logements afin d'aider les municipalités à augmenter l'offre de logements dans les plus grandes villes du Canada au moyen de mesures telles que le zonage d'inclusion, la densification accrue, la réduction des délais d'approbation des projets de construction et la mise en valeur rapide de terrains vacants ou sous-utilisés.
- Réaliser des investissements essentiels et prendre des décisions stratégiques prioritaires pour accroître l'offre de logements du Canada, et continuer de faire progresser nos investissements dans le logement abordable et étendre le modèle de coopératives d'habitation à d'autres communautés.
- Créer un fonds qui mettra à l'essai, concevra et fera croître des projets de location avec option d'achat dans tout le pays.
- Favoriser le travail visant à convertir les espaces de bureaux et de commerce de détail inoccupés du portefeuille fédéral et d'immeubles commerciaux en logements axés sur les conditions du marché, travailler avec les municipalités afin de soutenir un système de délivrance accélérée de permis de conversion et réaliser une réforme de l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs (IFCLL) afin que le programme maximise l'abordabilité, l'efficacité énergétique et l'accessibilité, et ce, tout en traitant les demandes plus rapidement et avec plus de transparence. L'IFCLL a été un élément essentiel de la Stratégie nationale sur le logement pour encourager une nouvelle offre d'ensembles locatifs construits à cet effet en offrant des prêts à faible coût, en particulier sur les marchés à prix élevés.
- Introduire des améliorations à l'Initiative des terrains fédéraux afin que le gouvernement fédéral déploie plus efficacement l'inventaire de ses terrains dans le but de faire avancer les objectifs de la Stratégie nationale sur le logement.

- Augmenter le financement du Fonds national de co-investissement pour le logement afin d'aider les promoteurs de logements abordables à acheter des terrains et des bâtiments pour construire et préserver davantage de logements, à étendre le modèle des logements coopératifs à de nouvelles communautés, à accélérer des réparations essentielles et à concevoir des projets visant des groupes vulnérables, comme les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap.
- Nommer un nouveau défenseur fédéral du logement pour suivre les progrès réalisés à l'égard des objectifs de la Stratégie nationale sur le logement, notamment de mettre fin à l'itinérance chronique, et aller de l'avant dans notre plan d'investissement dans Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, afin d'appuyer les communautés de tout le pays.
- Accélérer la concrétisation de l'engagement pris par notre gouvernement de mettre fin à l'itinérance chronique des anciens combattants en mettant en œuvre l'Initiative pour la création rapide de logements, un nouveau programme de supplément de loyer, des mesures de soutien global et un volet de financement dédié aux anciens combattants dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement. Pour mener à bien cet engagement, vous aurez l'appui du ministre des Anciens Combattants.
- Avec le ministre des Relations Couronne-Autochtones, le ministre des Affaires du Nord, la ministre des Services aux Autochtones et le ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, et en partenariat avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, continuer à investir dans l'immédiat et à long terme pour soutenir les travaux en cours visant à combler les lacunes dans les infrastructures d'ici 2030, en mettant un accent particulier sur la stimulation des investissements dans le logement autochtone, avec plus de la moitié du financement disponible d'ici la prochaine période de construction estivale.
- Conjointement avec les partenaires autochtones, élaborer une stratégie de logement pour les Autochtones en régions urbaines, rurales et nordiques, une initiative indépendante parallèle à la Stratégie nationale sur le logement, dotée de ses propres fonds, et créer le tout premier centre national du logement autochtone du Canada. Pour mener à bien cet engagement, vous pourrez compter sur l'appui du ministre des Affaires du Nord.
- Élargir les critères d'admissibilité du programme de rénovation domiciliaire majeure afin d'inclure plus de mesures visant la résilience climatique, tout en veillant à ce que le programme demeure accessible aux propriétaires individuels et aux immeubles à logement.

- Travailler avec les provinces, les territoires, les municipalités et la vice-première ministre et ministre des Finances afin d'élaborer un plan d'action pour l'équité dans le secteur immobilier comprenant les éléments suivants :
 - Modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour obliger les propriétaires à divulguer dans leur déclaration de revenus le loyer perçu avant et après la rénovation et à payer une surtaxe proportionnelle si l'augmentation du loyer est excessive;
 - Une taxe anti-flip sur les propriétés résidentielles exigeant que les propriétés soient détenues pendant au moins 12 mois;
 - Interdiction d'achat, par des acheteurs étrangers, de propriétés résidentielles non récréatives dans le marché du logement canadien, de sorte que les logements ne restent pas inoccupés et non disponibles pour les Canadiens;
 - Appui à l'examen et à l'éventuelle réforme du traitement fiscal des sociétés de placement immobilier;
 - Élaboration de politiques pour limiter les profits excessifs réalisés dans les immeubles de placement tout en protégeant les petits propriétaires indépendants;
 - Revue des exigences relatives à la mise de fonds pour des immeubles de placement;
 - Amélioration de la protection des consommateurs et de la transparence dans les transactions immobilières, y compris l'interdiction des offres à l'aveugle;
 - Déterminer comment les organismes de réglementation fédéraux peuvent réagir plus efficacement aux fluctuations du coût des logements et contribuer à assurer une plus grande stabilité du marché résidentiel canadien;
 - Prévention des « rénovictions ».
- Déposer une loi pour doubler le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation; travailler avec des institutions financières pour créer un compte d'épargne logement non imposable ; et, à titre d'option à l'actuel prêt hypothécaire avec participation, développer avec la SCHL un programme de prêt, remboursable uniquement au moment de la vente.
- Veiller à ce que la SCHL entreprenne un examen de ses polices d'assurance pour déterminer si elles appuient l'objectif ambitieux de la SCHL pour 2030.